

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 880

13 avril 2013

### SOMMAIRE

<b>121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A.</b> .....	<b>42198</b>	<b>Pramerica Real Estate Capital A S.à r.l.</b> .....	<b>42240</b>
<b>BioPharma Secured Investments III Sub</b> .....	<b>42204</b>	<b>Prime Oil Finance S.A.</b> .....	<b>42195</b>
<b>Films Europe S.à r.l.</b> .....	<b>42214</b>	<b>Reilux Sàrl</b> .....	<b>42196</b>
<b>Investor Luxembourg S.A.</b> .....	<b>42194</b>	<b>Rent a Tent S.à r.l.</b> .....	<b>42196</b>
<b>Japan Universal Management S.A.</b> .....	<b>42194</b>	<b>Saft Finance S.à r.l.</b> .....	<b>42201</b>
<b>Kiddie's Place</b> .....	<b>42239</b>	<b>Sarabel B.V. / S.à r.l.</b> .....	<b>42195</b>
<b>Knight Investments Holding S.A.</b> .....	<b>42226</b>	<b>Sarabel Holding S.à r.l.</b> .....	<b>42196</b>
<b>MFO Investimenti S.A.</b> .....	<b>42198</b>	<b>Sarabel Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>42197</b>
<b>NBIM Antoine S.à r.l.</b> .....	<b>42200</b>	<b>Schroder Gaia</b> .....	<b>42240</b>
<b>NIC Netherlands Investment Corp GmbH</b> .....	<b>42240</b>	<b>S.C.I. Osanna</b> .....	<b>42202</b>
<b>Orco Property Group</b> .....	<b>42234</b>	<b>Servi-Prestations</b> .....	<b>42214</b>
<b>Patron Aachen Leasing S. à r. l.</b> .....	<b>42239</b>	<b>Seter Investment</b> .....	<b>42240</b>
<b>Peek &amp; Cloppenburg S.à r.l.</b> .....	<b>42197</b>	<b>Sim Sala Bim S.à r.l.</b> .....	<b>42200</b>
<b>POP 11 S.à r.l.</b> .....	<b>42201</b>	<b>Sival International S.A.</b> .....	<b>42199</b>
<b>POP 12 S.à r.l.</b> .....	<b>42201</b>	<b>Sixtina SICAV SIF</b> .....	<b>42199</b>
<b>POP 13 S.à r.l.</b> .....	<b>42194</b>	<b>Strela Odin S.A.</b> .....	<b>42203</b>
<b>POP 14 S.à r.l.</b> .....	<b>42198</b>	<b>Suco S.A.</b> .....	<b>42203</b>
<b>POP 15 S.à r.l.</b> .....	<b>42201</b>	<b>SWJ S.A.</b> .....	<b>42199</b>
<b>POP 16 S.à r.l.</b> .....	<b>42198</b>	<b>System Solutions Luxembourg S.A.</b> .....	<b>42202</b>
<b>POP 6 S.à r.l.</b> .....	<b>42194</b>	<b>TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l.</b> .....	<b>42239</b>
<b>POP 8 S.à r.l.</b> .....	<b>42195</b>	<b>Vitol Holding II S.A.</b> .....	<b>42202</b>
<b>POP 9 S.à r.l.</b> .....	<b>42197</b>	<b>World Wide Trade Match S.à r.l.</b> .....	<b>42202</b>

**Investor Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013029880/12.

(130036131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.**Japan Universal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.285.

Les statuts coordonnés au 11/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013029886/12.

(130036108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.**POP 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.130.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original.

Référence de publication: 2013030689/13.

(130037615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**POP 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.138.

*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 février 2013*

Changement de gérant:

Les mandats de gérants de Mr. David Giannetti et Mr. Xavier Soulard prendront fin le 1<sup>er</sup> mars 2013.Les personnes suivantes sont élues gérants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un terme illimité:

- Mme Christine Burgard, gérant, née le 2 juillet 1979 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mr. Frédéric Bonfond, gérant, né le 7 juillet 1973 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030707/17.

(130037548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Prime Oil Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 57.961.

—  
*Rectificatif du dépôt L130015552 déposé le 24/01/2013*

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030717/11.

(130037356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 168.136.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original.

Référence de publication: 2013030710/13.

(130037546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Sarabel B.V. / S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.  
R.C.S. Luxembourg B 136.083.

—  
En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Geschäftsführungsrat

Changement l'adresse de Siège social:

18, Place Bleech L-7610 Larochette

Rayer:

Seen, Albert

Fonction: Geschäftsführer der Kategorie A

Ancienne dénomination:

Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Nouvelle dénomination:

Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 07/12/2012)

RCS: B43522

Fonction: Geschäftsführer der Kategorie A

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biver

Fonction: Geschäftsführer der Kategorie A

Mandate: jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

Larochette, le 28 février 2013.

*Geschäftsführungsrat*

Référence de publication: 2013030745/30.

(130037404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Sarabel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.  
R.C.S. Luxembourg B 155.465.

En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de gérance

Changement l'adresse de Siège social:

18, Place Bleech L-7610 Larochette

Ancienne dénomination:

Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Nouvelle dénomination:

Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 07/12/2012)

RCS: B43522

Fonction: Gérant de classe A

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Rayer:

Seen, Albert

Fonction: Gérant de classe A

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biver

Fonction: Gérant de classe A

Mandate: Indéterminée

Larochette, le 28 février 2013.

*Le Conseil de gérance*

Référence de publication: 2013030746/30.

(130037406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Rent a Tent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8387 Koerich, 13, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.054.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

*Pour RENT A TENT SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013030729/12.

(130037389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Reilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.  
R.C.S. Luxembourg B 81.026.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

*Pour REILUX SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013030727/12.

(130037391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.134.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030713/13.

(130037545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Peek & Cloppenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.000,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 138.546.

—  
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEEK & CLOPPENBURG S.à r.l.

Référence de publication: 2013030674/11.

(130037562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Sarabel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 166.130.

—  
En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de Gérance

Changement l'adresse de Siège social:

18, Place Bleech L-7610 Larochette

Ancienne dénomination:

Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Nouvelle dénomination:

Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 07/12/2012)

RCS: B43522

Fonction: Gérant de catégorie A

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Rayer:

Rotteveel, Joseph

Fonction: Gérant de catégorie A

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biver

Fonction: Gérant de catégorie A

Mandate: Indéterminée

Larochette, le 28 février 2013.

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013030747/30.

(130037405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 122.635.

Par lettre recommandée adressée le 4 mars 2013 à la société MFO INVESTIMENTI S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société MFO INVESTIMENTI S.A. avec effet immédiat.

Partant, le siège social de ladite société MFO INVESTIMENTI S.A. est dénoncé à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013030604/13.

(130037576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.129.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original.

Référence de publication: 2013030690/13.

(130037614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**POP 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.143.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030694/13.

(130037640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.920.

Par résolutions prises en date du 21 février 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Mario Séris, avec adresse professionnelle au 11, Waldmeisterweg, 8057 Zurich, Suisse, de son mandat d'administrateur, avec effet au 28 février 2013;

- nomination de Jürg Roth, avec adresse professionnelle au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse, au mandat d'administrateur, avec effet au 28 février 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030896/15.

(130037681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Sival International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 88.473.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, Danielle Buche, a fait l'objet d'un changement d'adresse,

- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030794/19.

(130037480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Sixtina SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.107.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société SIXTINA SICAV SIF, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer, en date du 21 septembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 19 février 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013030795/17.

(130036808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**SWJ S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.450.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse,

- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030815/18.

(130037521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Sim Sala Bim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1932 Luxembourg, 10, rue Auguste Letellier.

R.C.S. Luxembourg B 123.414.

—  
*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société Sim Sala Bim S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Anna CESAREO, directrice, née à Maida/Catanzaro (Italie) le 27 décembre 1959, demeurant à L-5755 Frisange, 17, op Iermesch: vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Monsieur Massimo FIORUCCI, employé privé, né à Gubbio (Italie) le 29 septembre 1960, demeurant à L-5755 Frisange, 17, op Iermesch: trente-cinq parts sociales . . . . .	35
Monsieur Andrea FIORUCCI, professeur, né à Esch/Alzette, le 13 octobre 1981, demeurant à L-5752 Frisange, 16A, Letzebuengerstrooss: vingt parts sociales . . . . .	20
Monsieur Paolo FIORUCCI, administrateur, né à Gubbio (Italie) le 15 mai 1986, demeurant à L-5755 Frisange, 17, Op Iermesch: vingt parts sociales . . . . .	20
Total : CENTS parts sociales	100

Luxembourg, le 2 mars 2013.

Pour extrait conforme

Massimo FIORUCCI / Andrea FIORUCCI / Paolo FIORUCCI / Anna CESAREO

Les associés

Anna CESAREO / Paolo FIORUCCI

Les gérants

Référence de publication: 2013030792/26.

(130037173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**NBIM Antoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.253.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.389.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Mme Nina Kathrine Hammerstad, Global Head of real estate asset management, née le 14 juin 1976 à Lørenskog, Norvège, ayant son adresse professionnelle au Bankplassen 2, N-0107 Oslo, Norvège, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance de la Société est dès lors constitué de:

\* M. Paul B.W.L. Lamberts;

\* M. Michael Chidiac;

\* M. Karsten Kallevig;

\* M. Bengt Ove Enge; et

\* Mme Nina Kathrine Hammerstad.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030620/22.

(130037648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Saft Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.506.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, Saft Groupe SA, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030741/12.

(130037487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**POP 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.133.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030685/13.

(130037617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**POP 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.132.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013*

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030686/13.

(130037616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**POP 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 168.142.

**Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013**

Changement de siège social:

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030693/13.

(130037613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**World Wide Trade Match S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 66.536.

Il résulte d'un courrier envoyé à la société WORLD WIDE TRADE MATCH S.à r.l. ayant le numéro de registre B66536, en date du 28 décembre 2012 que:

- Le siège de la société, à savoir 6 avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 28 février 2013 et que la convention de domiciliation conclue entre la société WORLD WIDE TRADE MATCH S.à r.l. et FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG SA. a également été dénoncée avec effet au 28 février 2013.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2013.

*Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.*

Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales

Signatures

Référence de publication: 2013030884/15.

(130037319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Vitol Holding II S.A.

J.W. Dellapina / Manacor (Luxembourg) S.A.

- / Signature

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2013030878/15.

(130037662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 54.202.

Le bilan au 30.04.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013030825/14.

(130036900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**S.C.I. Osanna, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg E 2.220.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 22.02.2013*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la S.C.I. OSANNA réuni le 22.02.2013 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Remplacer le gérant Monsieur Mark SAMUEL par Madame Vivia CHRISTOPHER née le 05.04.1955 à Lahore (PAKISTAN), demeurant à 16, Cité Beichel, L-8283 KEHLEN.

Pour extrait conforme  
Fait à Luxembourg, le 22 février 2013.  
Référence de publication: 2013030739/14.  
(130037646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Suco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.  
R.C.S. Luxembourg B 19.755.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013*

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig

M. Yves SUNNEN, viculteur, demeurant à Remerschen.

M. Guy SCHEMEL, agent en douane, demeurant à Schengen

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale*

*Le Conseil d'Administration*

élit pour un an Mr. Yves SUNNEN Président,

élit pour un an Administrateur-délégué Nr. Jacquot SCHWERTZER,

nomme pour un an Fondé de pouvoir Mme Valérie WEBER, demeurant 61, route d'Elange, F-57100 Thionville, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) Pour la gestion journalière des affaires:

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 200.000,00 € par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 € par la seule signature du Fondé de Pouvoir.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013030811/29.

(130037037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Strela Odin S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.131.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.629.

*Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'administrateur, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse. Son représentant, Christian Tailleur, a fait également l'objet d'un changement d'adresse;

- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030764/20.

(130037522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**BioPharma Secured Investments III Sub, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.557.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of February.  
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

BioPharma Secured Investments III, a société à responsabilité limitée, incorporated by the undersigned notary on February 18<sup>th</sup>, 2013 and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in course of registration with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg, here represented by Marjorie André, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 18<sup>th</sup>, 2013.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**ARTICLES OF ASSOCIATION**

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "BioPharma Secured Investments III Sub" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin, and invest in any security or other instrument that is secured by, or has any reference to, intellectual property rights, or licensing or sales income in relation to such intellectual property rights.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
- 6.3. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.
- 6.6. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.7. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.8. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

**8.2. Procedure**

- (i) The Board will appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.
  - (ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) managers, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.
  - (iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
  - (iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.
- Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (v) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
  - (vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties:

- in all matters by the joint signatures of any two (2) managers; and
- by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated by the Board.

(ii) Without prejudice to any other applicable provisions of the Law or these Articles, the Board shall require the prior written approval of shareholders owning at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company in respect of the amendment of the terms and conditions of any securities issued and to be issued by the Company pursuant to those terms and conditions, to the extent that the relevant amendment substantially modifies the rights and features of these securities.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholder's written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1

(ii), resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting).

(ii) So far the Company has less than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders Resolutions).

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) Where resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of the resolutions to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Written Shareholders Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Written Shareholders Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one:

- (i) the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Written Shareholders Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved in the following manner:

- (i) at the annual General Meeting or by way of Written Shareholders Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year; or
- (ii) in case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25) at the annual General Meeting of the Company.

13.5. The annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Monday of May each year at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place. Written Shareholders Resolutions will replace the annual General Meeting in case the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25).

**Art. 14. Auditors.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual general meeting. They may or may not be shareholders

14.2. When so required by law, the operations of the Company will be supervised by one (1) or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.3. So far as required by law, the shareholders will appoint the approved external auditors, if any, and will determine their number, remuneration and the term of their office.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law (the Legal Reserve). This allocation ceases to be required when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts must be drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the Legal Reserve; the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company must not be threatened by the distribution of an interim dividend, taking into account the assets of the Company; and
- (v) Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. Any distributions made by the Company, whether by means of dividend payment or repayment of capital, shall, in addition to the terms of these Articles, be subject to the terms of any agreements entered into between the shareholders of the Company from time to time.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

16.3. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the terms of any agreements entered into between the shareholders of the Company from time to time.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Written Shareholders Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Written Shareholders Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

### *Subscription and Payment*

BioPharma Secured Investments III, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a term of three years since the incorporation which will expire on February 18<sup>th</sup>, 2016:

a. Fanny Auenallah, private employee born on December 16<sup>th</sup> 1974, in Mers-el-Kebir, Algeria, with professional address at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b. David Catala, manager, born in Gent, Belgium, on January 19<sup>th</sup> 1979 and residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c. Andrew O'Shea, manager, born on August 13<sup>th</sup> 1981, in Dublin, Ireland, with professional address at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de février,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

BioPharma Secured Investments III, une société à responsabilité limitée constituée par le notaire instrumentaire en date du 18 février 2013 et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et dont l'inscription au registre du commerce et des sociétés est en cours, représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 février 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "BioPharma Secured Investments III Sub" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au

Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, créances, certificats de dépôt et autres instruments et valeurs de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et investir dans tout titre et autre instrument qui est garanti par ou qui fait référence à des revenus de droits de propriété intellectuelle, de license ou de vente en relation avec ces droits de propriété intellectuelle.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

4.3. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de Gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil nommera un président au sein de ses membres et pourra choisir un secrétaire, qui ne doit pas forcément être un gérant, et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. (iii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le président aura une voix prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers:

- en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- par la signature unique ou conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs de représentation ont été délégués valablement par le Conseil.

(ii) Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, le consentement écrit préalable des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pourcent du capital social de la Société sera requis pour toute décision du Conseil en relation avec la modification des termes et conditions des valeurs mobilières émises ou à émettre par la Société, conformément à ces termes et conditions, dans la mesure où la modification concernée change de façon substantielle les droits et caractéristiques de ces valeurs mobilières.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 14.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(i) Aussi longtemps que la Société compte moins de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront être adoptées par voie de résolutions écrites (les Résolutions Ecrites des Associés).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés.

Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale

ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Ecrites des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés de la manière suivante:

(i) par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social; ou

(ii) dans l'hypothèse où le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25), à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société

13.5. L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra chaque année le premier lundi du mois de mai chaque année à 10:00 au siège social de la Société, et si un tel jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant, à la même heure et au même endroit.

#### **Art. 14. Commissaire au Comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Dans l'hypothèse où le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25), la supervision de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs Commissaire(s) au Comptes, à moins que la Loi ne prévoit pas la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les Commissaires aux comptes seront reconduits à l'Assemblée Générale Annuelle. Les Commissaires aux comptes ne doivent pas nécessairement être associés.

14.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la distribution d'un dividende intérimaire, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de demander le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas aux bénéfices réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société s'il l'est demandé par le Conseil.

15.4. Toute distribution fait par la Société, que ce soit par des moyens de paiement des dividendes ou repaiement de capital, doit, en plus des termes de Statuts, être sujet aux termes de tout accord entre les associés de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

16.3. Le boni après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés en accord avec toute convention que la Société peut conclure avec ses associés.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

BioPharma Secured Investments III, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000),

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée de trois ans à compter de la constitution, soit jusqu'au 18 février 2016:

- Fanny Auenallah, employée privée, née à Mers-el-Kebir, Algerie, le 16 décembre 1974 et résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- David Catala, gérant, né à Gent, Belgique, le 19 janvier 1979 et résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

- Andrew O'Shea, gérant, né à Dublin, Irlande le 13 août 1981, et résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2013. LAC/2013/8882. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013029685/558.

(130036830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

**Servi-Prestations, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.105.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 08.02.2013 que Monsieur Jean- Louis Loyau, demeurant au no. 8, Cité Henri Dunant, L-8095 Bertrange, a cédé 125 parts sociales qu'il détenait dans la société Servi-Prestations Sarl, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 96105, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, à la société MRH LUX S.A., créée le 23.01.2013, inscrite au RCS Luxembourg sous le no. B175068, avec siège social établi à L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Monsieur Jean-Louis Loyau, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

M. Jean-Louis Loyau

demeurant au no. 8, Cité Henri Dunant,

L-8095 Bertrange . . . . . 375 parts sociales

MRH LUX S.A.,

34b, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg . . . . . 125 parts sociales

TOTAL . . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 février 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la gérance*

Servi-Prestations

Référence de publication: 2013030751/29.

(130037323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Films Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 175.392.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

EXXONMOBIL LUXEMBOURG ET CIE, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-72.560,

represented by Me Alessandro SORCINELLI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 January 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Films Europe S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to act as coordinator of European-wide operational and business activities in the petrochemical industrial segment.

The object of the Company is furthermore the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who do not need to be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting

as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
EXXONMOBIL LUXEMBOURG ET CIE . . . . .	EUR 20,000.-	20,000	EUR 20,000.-
Total: . . . . .	EUR 20,000.-	20,000	EUR 20,000.-

The amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

*Shareholder's resolutions*  
*First Resolution*

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, resolved to establish the registered office at 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second Resolution*

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, resolved to set at five (5) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

Mr. Joseph Maria Van Roost, Manager, residing in 124, Baillet-Latourlei, B-2930 Brasschaat, Belgium;

Mr. Antonius Jozef van der Linden, Manager, residing in 12, LolaBobescosestraat, Mailbox 11, B-1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgium;

Mr. Pieter Huisman, Manager, residing in 7, Oranjelaan, 3062 BN Rotterdam, The Netherlands;

Mr. Andrew Purdue, Manager, residing in 38, Thomas Grove, Pittsford, NY 14534, United States of America;

Mr. Paul Anthony John Griffith, Manager, residing in 25, am Pesch, L-8067 Bertrange.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EXXONMOBIL LUXEMBOURG ET CIE, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-72.560,

représenté par Me Alessandro SORCINELLI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Films Europe S.à.r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet d'agir en tant que coordinateur des activités opérationnelles et commerciales en Europe dans le secteur de l'industrie pétrochimique.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
EXXONMOBIL LUXEMBOURG ET CIE . . . . .	EUR 20.000,-	20.000	EUR 20.000,-
Total: . . . . .	EUR 20.000,-	20.000	EUR 20.000,-

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

#### *Assemblée générale extraordinaire Première résolution*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a décidé d'établir le siège social au 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

Monsieur Joseph Maria Van Roost, Gérant, demeurant au 124, Baillet-Latourlei, B-2930 Brasschaat, Belgique;

Monsieur Antonius Jozef van der Linden, Gérant, demeurant au 12, Lola Bobescosestraat, Mailbox 11, B-1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgique;

Monsieur Pieter Huisman, Gérant, demeurant au 7, Oranjelaan, 3062 BN Rotterdam, Pays-Bas;

Monsieur Andrew Purdue, Gérant, demeurant au 38, Thomas Grove, Pittsford, NY 14534, États-Unis d'Amérique;

Monsieur Paul Anthony John Griffith, Gérant, demeurant au 25, am Pesch, L-8067 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SORCINELLI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5242. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027110/611.

(130033086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

---

**Knight Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.551.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth of February.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

PARFISO S.A., a public limited company, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 125133,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal on February 25, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (*société anonyme*):

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a *société anonyme*, under the name of Knight Investments Holding S.A..

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

3.2 The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Corporation.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.**

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred and ten) ordinary shares all with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) per share.

5.2. Shares

5.2.1 The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2 The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Board of directors.**

8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

**Art. 9. Procedures of meeting of the board.**

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

#### **Art. 10. Minutes of meetings of the board.**

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Corporation.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

#### **Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 12. Binding signature.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appropriation of profits.**

##### 14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

##### 14.2. Dividends

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

#### **Art. 15. Dissolution and Liquidation.**

15.1 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 16. Amendment of articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 17. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

**Art. 18. Annual general meeting of shareholders.**

18.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 1<sup>st</sup> day of the month February at 11.00 o'clock.

18.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3 Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of September and shall terminate on the last day of August of each year.

*Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> August 2013.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2014.

*Subscription*

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Parfiso S.A., prenamed . . . . .	310	€ 31,000	100%
Total . . . . .	310	€ 31,000	100%

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - a. Barry BLACK, private employee, born on 29 December 1966 in Dublin, Ireland, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - b. Catherine PEUTEMAN, private employee, born on 1 December 1967 in Messancy, Belgium, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
  - c. Patrice YANDE, private employee, born on 30 June 1969 in Saint-Mard, Belgium, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Their terms of office will expire at the annual meeting of shareholders approving the annual accounts 2017.

3. Has been appointed statutory auditor:

EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124982.

The term of office will expire at the annual meeting of shareholders approving of the annual accounts 2017.

4. The registered office of the company is established L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

PARFISO S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125133,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination Knight Investments Holding S.A..

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

##### 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros).

##### 5.2. Actions

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le

cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 8. Conseil d'administration.**

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

**Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

##### 14.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### 14.2. Dividendes

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

#### **Art. 15. Dissolution et Liquidation.**

15.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 1<sup>er</sup> du mois de février à 11.00 heures.

18.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de septembre et se termine le dernier jour du mois d'août de chaque année.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 août 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
PARFISO S.A., préqualifié . . . . .	310	€ 31,000	100%
Total . . . . .	310	€ 31,000	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un milles Euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a. Barry BLACK, employé privé, né le 29 décembre 1966 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

b. Catherine PEUTEMAN, employée privée, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

c. Patrice YANDE, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2017.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2017.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Relation: ECH/2013/383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013029896/438.

(130036674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

In the year two thousand thirteen, on the fourth of February;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of "ORCO PROPERTY GROUP", a public limited liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 44996, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, on September 9, 1993 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 529 of November 5, 1993, page 25387, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on October 24, 2012, published in the Mémorial, number 2996 of December 11, 2012, page 143800.

The General Meeting is presided by Mr. Brad TAYLOR, with professional address at 25 rue Balzac, 75008 Paris (France), as president of the General Meeting (the "President").

The President appoints as secretary Mrs. Françoise de JONGH, with professional address at 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting appoints as scrutineer Mr. Thaddeus CARTER, with professional address at New York, NY 10017, 100 Park Avenue, 21<sup>st</sup> Floor.

The office of the General Meeting having thus been constituted, the President declared and requested the notary to state:

I. That the present General Meeting has been convened in accordance with article 70 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, further to the joint request of Crestline Ventures Corp. and Gamala Limited, being shareholders of the Company together holding at least ten percent of the share capital of the Company (the "Requesting Shareholder 1"), by notices containing the agenda published:

- in the Mémorial, number 21 of 4 January 2013, page 967,

- in the newspaper "Tageblatt", number 3 of 4 January 2013, as it appears from the copies presented to the General Meeting.

II. That in accordance with article 4 of the law dated 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies, Alchemy Special Opportunities LLP, acting as manager for and on behalf of Alchemy Special Opportunities Fund II LP, being a shareholder of the Company holding at least five percent of the share capital of the Company (the "Requesting Shareholder 2") proposed, in its letter dated 10 January 2013, to modify the wording of the proposed resolutions regarding points 2 and 3 of the agenda of the General Meeting. Further to this request, the Company published a press release on 16 January 2013 and published amended draft resolutions on the Company's website.

III. That following the requests of the Requesting Shareholder 1 and the Requesting Shareholder 2, the agenda of the General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to decrease the corporate capital of the Company from its present amount of EUR 442,147,944.20 to EUR 215,681,924 without cancellation of shares, by decreasing the accounting par value of the existing shares from EUR 4.10 to EUR 2 per share with allocation of the reduction proceeds to a reserve (which is available for distribution after the expiry of a period of thirty (30) days following the publication of the minutes of the General Meeting in the Mémorial). The purpose of such decrease of the share capital is to adapt the share capital and the accounting par value of shares to the prevailing market situation, notably the Company's share price.

2. Decision to approve, subject to approval of the point 1 of the agenda, the report issued by the board of directors according to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, relating to the possibility of the board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorized share capital as mentioned in point 3 of the agenda.

3. Subject to approval of points 1 and 2 of the agenda, decision to modify, renew and replace the existing authorized share capital and to set it to an amount of EUR 261,459,248 (with the possibility for the board of directors of the Company to limit or cancel the preferential subscription rights, where applicable), which represents an increase by EUR 45,777,324 and would authorize the issuance of up to 22,888,662 new ordinary shares in addition to the 107,840,962 shares currently outstanding, out of which 4,988,662 shares shall be reserved for new shares to be issued upon the exercise of currently outstanding warrants of the Company.

4. Decision to amend the Company's articles of association to reflect the changes pursuant to points 1 and 3 of the agenda.

IV. That the shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on the attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the members of the office and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

V. That it appears from the said attendance list, that 69,188,558 share(s) out of 107,840,962 shares in circulation, is (are) present or duly represented at the present General Meeting.

The President informs the General Meeting that with respect to all of the points of the agenda mentioned above, since these points of the agenda include statutory changes, the General Meeting shall not validly deliberate, unless one half at least of the corporate capital is represented and the resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

The President informs the General Meeting that quorum requirement with respect to points 1, 2, 3 and 4 of the agenda is met and the General Meeting is validly constituted and can validly deliberate on the items of the agenda.

Thereupon the General Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to decrease the corporate capital of the Company from its present amount of EUR 442,147,944.20 (four hundred forty-two million one hundred forty-seven thousand nine hundred forty-four euros and twenty euro cents) to EUR 215,681,924 (two hundred fifteen million six hundred eighty-one thousand nine hundred twenty-four euros) without cancellation of shares, by decreasing the accounting par value of the existing shares from EUR 4.10 (four euros ten eurocents) to EUR 2 (two euros) per share with allocation of the reduction proceeds to a reserve (which is available for distribution after the expiry of a period of thirty (30) days following the publication of the minutes of this General Meeting in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations). The purpose of such decrease of the share capital is to adapt the share capital and the accounting par value of shares to the prevailing market situation, notably the Company's share price.

Votes for: 68,435,427

Abstentions: 753,131

Votes against: 0

Consequently the resolution is approved.

*Second resolution*

The General Meeting is presented with two proposed draft resolutions, one proposed by the Company, and one proposed by the Requesting Shareholder 2. The General Meeting will vote on both of these proposals.

*Proposed resolution of the Company:*

The General Meeting resolves to approve the report issued by the board of directors according to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, relating to the possibility of the board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital of the Company.

Votes for: 9,365,556

Abstentions: 350,217

Votes against: 59,472,785

Consequently the resolution is rejected.

*Resolution proposed by the Requesting Shareholder 2:*

The General Meeting resolves to approve the report issued by the board of directors according to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time, relating to the

possibility of the board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders solely for the purposes of issuing up to 3,400,000 (three million four hundred thousand) new ordinary shares to officers and managers of the Company and up to 4,988,662 (four million nine hundred eighty-eight thousand six hundred sixty-two) shares upon the exercise of currently outstanding warrants of the Company.

Votes for: 25,664,352

Abstentions: 11,401,748

Votes against: 32,122,458

Consequently the resolution is rejected.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the General Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above decisions, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at two hundred fifteen million six hundred eighty-one thousand nine hundred twenty four euros (EUR 215,681,924.-) represented by one hundred seven million eight hundred forty thousand nine hundred sixty-two (107,840,962) shares without nominal value. The accounting par value is calculated as the corporate capital divided by the number of issued shares which amounts to two euros (EUR 2.-).

Votes for: 68,131,189

Abstentions: 753,131

Votes against: 304,238

Consequently the resolution is approved.

No further item being on the agenda of the General Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the President then closed the General Meeting.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le quatre février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée Générale") de ORCO PROPERTY GROUP, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44996 (la "Société"), constituée par acte de Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 529, page 25387 en date du 5 novembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2012, publié au Mémorial du 11 décembre 2012, numéro 2996, page 143800.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Brad TAYLOR, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, 75008 Paris (France), en tant que président de l'Assemblée Générale (le "Président").

Le Président a nommé comme secrétaire, Madame Françoise de JONGH, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a élu comme scrutateur Monsieur Thaddeus CARTER, avec adresse professionnelle à New York, NY 10017, 100 Park Avenue, 21<sup>st</sup> Floor.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré que et a demandé au notaire de statuer que:

I. La présente Assemblée Générale a été convoquée conformément à l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant, suite à la demande conjointe de Crestline Ventures Corp. et Gamala Limited, étant des actionnaires de la Société détenant ensemble au moins dix pourcent du capital social de la Société (l' "Actionnaire Requérant 1"), par des avis de convocations contenant l'ordre du jour publiés

- dans le Mémorial, numéro 21, du 4 janvier 2013, page 967; et

- dans le journal luxembourgeois "Tageblatt", numéro 3 du 4 janvier 2013, ainsi qu'il ressort des exemplaires présentés à l'Assemblée Générale.

II. Conformément à l'article 4 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, Alchemy Special Opportunities LLP, agissant comme gérant pour le compte d'Alchemy Special Opportunities Fund II LP, étant un actionnaire de la Société détenant au moins cinq pourcent du capital social de la Société (l'"Actionnaire Requérent 2") a proposé, dans sa lettre en date du 10 janvier 2013, de modifier le texte des projets de résolutions concernant les points 2 et 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Suite à cette demande, la Société a publié un communiqué de presse le 16 janvier 2013 et a publié des projets de résolutions modifiées sur le site web de la Société.

III. Suite aux demandes de l'Actionnaire Requérent 1 et de l'Actionnaire Requérent 2, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de 442.147.944,20 EUR à 215.681.924 EUR sans annulation d'actions, en réduisant le pair comptable des actions existantes de 4,10 EUR à 2 EUR par actions avec allocation du produit de la réduction à une réserve (qui est disponible pour la distribution après l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale au Mémorial). Le but de cette réduction de capital social est d'adapter le capital social et le pair comptable des actions à la situation de marché dominante, notamment au cours de l'action de la Société.

2. Décision d'approuver, sous réserve de l'approbation du point 1 de l'ordre du jour, le rapport émis par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 Août 1915, telle que modifiée le cas échéant, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires, lors d'augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé tel que mentionné au point 3 de l'ordre du jour.

3. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2 de l'ordre du jour, décision de modifier, renouveler et remplacer le capital autorisé existant et de le fixer à un montant de 261.459.248 EUR (avec la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, le cas échéant), ce qui représente une augmentation de 45.777.324 EUR et autoriserait l'émission d'au maximum 22.888.662 nouvelles actions ordinaires en complément des 107.840.962 actions actuellement émises, dont 4.988.662 seront réservées pour des actions nouvelles à émettre suite à la conversion des warrants de la Société actuellement émis.

4. Décision de modifier les statuts de la Société afin de refléter les modifications contenues aux points 1 et 3 de l'ordre du jour.

IV. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte à des fins d'enregistrement.

V. Il ressort de cette liste de présence, que 69.188.558 sur les 107.840.962 actions émises, sont présentes ou dument représentées à la présente Assemblée Générale.

Le Président informe l'Assemblée Générale que s'agissant de tous les points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus, comme ces points de l'ordre du jour portent sur des modifications des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est représentée et les résolutions, pour être adoptées, doivent être approuvées par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Les suffrages exprimés ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le Président informe l'Assemblée Générale que le quorum de présence requis s'agissant des points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour est atteint et que l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent quarante-deux millions cent quarante-sept mille neuf cent quarante-quatre euros et vingt centimes d'euro (442.147.944,20 EUR) afin de le porter à deux cent quinze millions six cent quatre-vingt-un mille neuf cent vingt-quatre euros (215.681.924 EUR) sans annulation d'actions, en réduisant le pair comptable des actions existantes de quatre euros et dix centimes d'euro (4,10 EUR) à deux euros (2 EUR) par action, avec allocation du produit de la réduction à une réserve (qui est disponible pour la distribution après l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de cette Assemblée Générale au Luxembourg Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations). Le but de cette réduction de capital social est d'adapter le capital social et le pair comptable des actions à la situation de marché dominante, notamment au cours de l'action de la Société.

Votes pour: 68.435.427

Abstentions: 753.131

Votes contre: 0

En conséquence, la résolution est approuvée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale se voit présenter deux projets pour la résolution proposée, l'un proposé par la Société, l'autre proposé par l'Actionnaire Requérant 2. L'Assemblée Générale votera sur ces deux propositions.

Résolution proposée par la Société:

L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour les augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé de la Société.

Votes pour: 9.365.556

Abstentions: 350.217

Votes contre: 59.472.785

En conséquence, la résolution est rejetée.

Résolution proposée par l'Actionnaire Requérant 2:

L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport émis par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant, relatif à la possibilité pour le conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires, seulement afin d'émettre au maximum 3.400.000 (trois millions quatre cent mille) nouvelles actions ordinaires aux cadres et dirigeants de la Société et au maximum 4.988.662 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-deux) actions en cas d'exercice des warrants de la Société actuellement émis.

Votes pour: 25.664.352

Abstentions: 11.401.748

Votes contre: 32.122.458

En conséquence, la résolution est rejetée.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, de sorte que l'article 5 se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent quinze millions six cent quatre-vingt-un mille neuf cent vingt-quatre euros (215.681.924,- EUR) représenté par cent sept millions huit cent quarante mille neuf cent soixante-deux (107.840.962) actions sans valeur nominale. La valeur du pair comptable est calculée en prenant en compte le capital social divisé par le nombre d'actions émises et s'élève à deux euros (2 EUR).

Votes pour: 68.131.189

Abstentions: 753.131

Votes contre: 304.238

En conséquence, la résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a clôturé l'Assemblée Générale.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. TAYLOR - F. de JONGH - T. CARTER - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2013. Relation: LAC/2013/6472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027980/264.

(130033574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Kiddie's Place, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8221 Mamer, 19, rue Cunégonde.

R.C.S. Luxembourg B 163.842.

L'an deux mille treize, le treize février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Mario SPAUTZ, salarié, né à Dudelange, le 3 avril 1956, demeurant à L-8221 Mamer, 19, rue Cunégonde.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "KIDDIE'S PLACE", ayant son siège social à L-8284 Kehlen, 23, rue de Kopstal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 163.842, a été constituée originellement sous la dénomination de KID CARE S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2859 du 23 novembre 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1162 du 9 mai 2012, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8221 Mamer, 19, rue Cunégonde et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Mamer.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que l'adresse de l'associé et gérant unique Monsieur Mario SPAUTZ est actuellement: L-8221 Mamer, 19, rue Cunégonde.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mario SPAUTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2013. Relation GRE/2013/768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME Délivrée à la société.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027229/40.

(130032919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. Patron Aachen Leasing S. à r. l.).**

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 134.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 04 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013030656/12.

(130037153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Schroder Gaia, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.818.

—  
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Georges Saier, nommé le 28 février 2012 en qualité d'administrateur de la société, a changé.

L'adresse de Monsieur Georges Saier est désormais la suivante:

6, rue Paul Baudry

F-75008 Paris

France

Luxembourg, le 28 février 2013.

Noel Fessey

*Authorised Signatory*

Référence de publication: 2013030770/16.

(130037006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Pramerica Real Estate Capital A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.464.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013 les décisions suivantes:

- nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370 ainsi que M. Mathew Crowther, né le 21 juillet 1977 à Brisbane, Australie, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- accepter la démission de M. Oliver May en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2012;

- accepter la démission de M. Robert Munday en tant que gérant de la Société avec effet au 21 septembre 2012;

- accepter la démission de M. Andrew Henryk Radkiewicz en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- révoquer M. Andrea Mariani de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

\* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

\* Enrico Baldan; et

\* Mathew Crowther

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030663/25.

(130037665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

---

**Seter Investment, Société à responsabilité limitée,****(anc. NIC Netherlands Investment Corp GmbH).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 140.760.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030773/11.

(130037201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.